Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260730-2026_60-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Commune de PLUSSULIEN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre d'absents : 5
Procuration : 1
Ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 20/07/2026

SEANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le **trente juillet** à **dix-neuf** heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique LE LUDUEC, Maire.

Étaient présents : LE LUDUEC Dominique, CARRE Cédric, BALDASSINI Léa, GOUBIN Xavier, JULIEN Jean-Noël, OURVOUAI Martine, LE GALL Nicolas, GILET Philippe, BELOEIL Joël, PECHARD Marinelle, LE TIEC Michel, LEVRIER Isabelle.

Étaient absents : GOUBIN Xavier, PECHARD Marinelle, TRÉGUIER Cécile, JULIEN Sandra, CRESCENCE Cyndia.

Procurations :
- Madame PECHARD Marinelle donne procuration à Monsieur JULIEN Jean-Noël.

Secrétaire de séance : CARRÉ Cédric.

2026-60-CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR CATÉGORIE B À TEMPS COMPLET

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Conformément à l'article l.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au bon fonctionnement des services,
- Compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude de la Promotion Interne dérogatoire au grade de Rédacteur 2026 d'un agent de la commune en date du 30 avril 2026, il convient de proposer la création d'un poste de Rédacteur, catégorie B à temps complet. Ce poste sera pourvu en interne.

Madame le Maire propose à l'assemblée,

Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 022-212202444-20260730-2026_60-DE

☐ la création d'un poste de Rédacteur, catégorie B à temps complet,
☐ la rémunération sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement ; elle sera déterminée en prenant compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,
☐ le poste sera occupé par un agent qui effectuera une période de stage de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

☐ de créer ce poste tel qu'il est présenté,
☐ d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,
☐ de modifier ainsi le tableau des emplois,
☐ d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.
Le Maire,
Dominique LE LUDUEC.

MAIRIE DE PLUSSULIEN
(Côtes d'Armor)